

Communauté de Communes du Pays de Tronçais

Cérilly, le 23 mai 2023

NOTE

**à l'attention de Monsieur Laurent WAUQUIEZ – Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de Monsieur Claude RIBOULET – Président du Département de l'Allier
s/c de Monsieur Daniel RONDET – Président de la communauté de communes**

Objet : Nouveau Pacte pour l'Allier pour la période 2023-2027

Suite à la réunion du 22 mai 2023 relative au **Pacte régional pour l'Allier pour la période 2023-2027**, la communauté de communes du Pays de Tronçais souhaite présenter un seul projet : **« Pays de Tronçais : vers un renforcement de l'offre touristique ».**

I. Présentation du bilan de la promotion touristique 2013-2022.

La communauté de communes du Pays de Tronçais est située au Nord-Ouest du Département de l'Allier. Elle compte 15 communes et regroupe 7 574 habitants. Cette collectivité s'inscrit dans un territoire rural, qui souffre tant sur les plans démographique qu'économique. Toutefois, elle dispose d'une **véritable identité**, portée par un massif forestier dont le nom évocateur « Tronçais » résonne bien au-delà de ses limites administratives et de l'Allier.

Force est de constater que le **tourisme est un levier de développement pour ce territoire**. Cela a été identifié dès les années 1960.

Toutefois, Tronçais, ce n'est pas seulement une sylviculture exceptionnelle, c'est aussi sa biodiversité, avec ses espaces classés Nature 2000 ou ses réserves biologiques. De plus, le Pays de Tronçais abrite de grands étangs et un patrimoine archéologique important.

Le Pays de Tronçais constitue un pôle majeur des activités de pleine nature du territoire du PETR la Vallée de Montluçon et du Cher, et une réelle porte d'entrée en la matière. De **2013 à 2022**, la communauté de communes a donc investi **1 982 017,82 € dans le tourisme** de la manière suivante :

- 1 166 836,27 € dans Forêt d'Exception® et la randonnée ;
- 432 944, 21 € dans les Forges de Tronçais ;
- 145 874,78 € dans les campings de Champ Fossé (Saint-Bonne-Tronçais) et des Ecosais (Isle-et-Bardais) ;
- 63 357,90 € dans les bâtiments accueillant le Patronage Laïque de Montluçon dit le Cap Tronçais ;
- 173 004,66 € dans divers équipements dont plus de 100 000 € pour la réhabilitation de la plage de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais avec l'installation d'un snack.

Nous avons également répondu à l'appel à projet « Avenir Montagnes Ingénierie – Vague 2022 – Massif central » afin de développer et étoffer notre offre touristique. Dès le 01^{er} janvier 2022 nous avons recruté un directeur en charge du tourisme. Malheureusement, Jean-Louis ETIEN est décédé. Malgré plusieurs mois de recherches, le recrutement s'est révélé infructueux. Par conséquent, la communauté de communes est sortie de cet appel à projets. Toutefois, nous continuons de faire du développement touristique : une priorité.

A côté et sur la même période, la communauté de communes a versé **694 000 € à l'ancien SMAT du Pays de Tronçais et 153 908,69 € à l'association du Pays de Tronçais** notamment afin de pouvoir faire **fonctionner la plage de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais**. Ces participations ont permis de proposer des activités diversifiées durant les saisons estivales.

Bref, la communauté de communes a consacré une importante partie à la compétence tourisme puisqu'il s'agit d'un moteur de l'attractivité du territoire avec le label Forêt d'Exception® obtenu en 2017 et renouvelé en 2022.

Durant ces premières phases de promotion touristiques, **différentes infrastructures ont alors vu le jour** : l'abri du brâme du cerf ; le sentier PMR de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais ; le sentier pédagogique de la Colbert II ; l'aménagement de l'étang de Pirof ; l'aménagement de la plage de Saint-Bonnet-Tronçais ou encore 27 sentiers de randonnées.

Les projets privés ne sont pas en reste et proposent un panel d'activités conséquent pour le territoire.

Le nouveau conseil communautaire a pris comme feuille de route la **poursuite de la promotion touristique du Pays de Tronçais**. Cette volonté se divisera en deux tranches.

II. La volonté de continuer la construction de la promotion touristique du Pays de Tronçais.

A. La première phase : améliorer les équipements existants.

La première phase devrait se tenir autour de **trois projets** :

- la création d'une entrée aux Forges ;
- la réhabilitation des campings ;
- la première tranche de travaux du Cap Tronçais.

1. La création d'une entrée aux Forges.

« Les Forges » est un long sujet pour la communauté de communes. Une **nouvelle tranche se tiendra en 2023-2024**. En l'espèce, il s'agit de créer une entrée pour la partie privative avec **l'implantation d'une usine avec 15 emplois à la clé**. Avec un montant de 100 000 € à 125 000 € HT, il en sera profité pour nettoyer les bâtiments actuels. Les recettes parviendraient du contrat Ambition Région, à hauteur de 40 % du projet.

2. La réhabilitation des campings.

Dans le cadre de la dissolution du SMAT, la communauté de communes du Pays de Tronçais a repris le 1^{er} janvier 2019 les propriétés de ce premier :

- le **camping de « Champ Fossé »**, classé 3 étoiles, situé au bord de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais. Il comprend un peu plus de 120 emplacements, dont une partie est équipée d'hébergement locatifs (12 résidences mobiles et 10 gîtes). Des aménagements ludiques ont été construits et le camping se situe au bord d'un vaste étang qui comprend une baignade surveillée ;
- le **camping « Les Ecosais »** classé 2 étoiles, situé à l'orée de la Forêt de Tronçais mais aussi en bordure de l'étang de Pirof, à Isle-et-Bardais, qui offre de nombreuses activités : pêche, randonnée ou encore sport de pleine nature. Il dispose de 50 emplacements nus et de 17 hébergements locatifs (7 gîtes, 8 mini-chalets et 2 résidences mobiles).

La **gestion de ces deux établissements est assurée en quasi-régie par l'Association du Pays de Tronçais** sur la base d'un contrat établi avec la communauté de communes depuis le 01^{er} mars 2020.

La **maitrise d'œuvre est prévue en 2023 pour un début des travaux en 2024**. Il s'agit notamment de travaux de réhabilitation et de mise aux normes.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Travaux	401 000,00	Etat (35%)	154 000,00
Maitrise d'œuvre et études préalables	39 000,00	Département – Contrat Aménagement touristique (45 %)	198 000,00
		Autofinancement (20 %)	88 000,00
TOTAL	440 000,00	TOTAL	440 000,00

3. La première tranche de travaux du Cap Tronçais.

Dans le cadre de la dissolution du SMAT, la communauté de communes du Pays de Tronçais a également repris la **propriété des bâtiments du Cap Tronçais**. Ceux-ci sont occupés par le Patronage Laique de Montluçon. Il s'agit d'un **centre d'hébergement touristique** (classes vertes, stage BAFA, etc).

Les travaux du Cap Tronçais représentent un investissement considérable pour la communauté de communes (900 000 € HT). Par conséquent, une **première tranche est prévue pour un montant de 580 000 € HT** subventionnée comme suit :

- Etat : 203 000 € (35 %) ;
- Département – Contrat d'Aménagement touristique : 255 000 € (44 %) ;
- Autofinancement : 122 000 € (21 %).

Ces premiers travaux de réhabilitation sont prévus pour 2025 avec une maîtrise d'œuvre en 2024.

B. La deuxième phase : un projet global de continuité du développement touristique et donc de l'attractivité du Pays de Tronçais.

Avec le Pacte Allier, la communauté de communes pourrait **finaliser son projet global de développement touristique à travers trois actions** :

- Forêt d'Exception® ;
- deuxième tranche de travaux de Cap Tronçais ;
- les Forges.

1. Forêt d'exception.

Dans le cadre du renouvellement du label **Forêt d'Exception®** (seul 15 forêts labellisées sur 1 400), la communauté de communes devrait **investir environ 180 000 € HT** (plusieurs projets) jusqu'en 2027.

L'idée est de créer une **seule opération jusqu'à la fin du mandat 2020-2026**. Les deux principaux projets sont :

- la **valorisation du Rond de la Cave** avec un sentier pédagogique autour de l'Histoire de la Forêt (réalisation en 2024) ;
- la **valorisation du Rond de Thiolais** avec la création d'un auditorium centré sur les scolaires afin que les enseignants puissent venir en autonomie avec leurs élèves pour de découvrir la vie du forestier (réalisation en 2025 ou 2026).

Aujourd'hui, un groupe de travail consacre du temps à la création de ces deux sous-opérations. **Aucun chiffrage précis n'existe**. Il est également à noter que des **petites sous-opérations seront annexés**. Sachant qu'il peut être inséré la **création de chemins de VTT avec une voie verte**.

2. Deuxième tranche de Cap Tronçais.

Après la première tranche de travaux, il restera une **seconde tranche pour un montant minimum de 320 000 € HT**. Il reste à trouver les financements. Le **Pacte régional pour l'Allier pourrait donc abonder cette seconde tranche**. Les derniers travaux pourraient donc intervenir en 2026-2027.

L'ensemble des travaux concerne des réaménagements, mise à niveau, sécurité, isolation, etc.

3. Les Forges.

Après la création d'une entrée aux forges, il peut être étudié l'implantation d'un « **Pavillon Tronçais** » : la **vitrine du territoire et de la forêt**. La forêt de Tronçais ne dispose d'aucun point central et rassembleur autour du chêne. Ce serait un **équipement d'appel**, lieu d'accueil et de services aux visiteurs, espace d'interprétation du massif, équipement d'image symbolisant l'implication des acteurs et leurs ambitions, vitrine de la profession et des actions en faveur du développement du chêne.

Cet édifice devrait permettre de **rassembler le grand public pour lui présenter les deux grands pôles de la forêt** :

- un **pôle professionnel** pour faire découvrir le produit chêne de Tronçais ainsi que les différents métiers ;
- un **pôle accès sur l'aspect récréatif et environnemental de la forêt** qui constituera une antenne de l'office de tourisme.

4. Le plan de financement provisoire de la deuxième phase du développement touristique du mandat 2020-2026.

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Forêt d'Exception ®	180 000,00	Pacte Allier 2023-2027 (80 %)	481 000,00
Seconde tranche Cap Tronçais	320 000,00		
Forges	77 200,00	Autofinancement (20 %)	96 200,00
TOTAL	577 200,00	TOTAL	577 200,00

En fonction des **estimatifs définitifs pour Forêt d'Exception et de la seconde tranche du Cap Tronçais, les Forges pourraient être décalées dans le temps dans le cadre d'une troisième phase** de continuité de la promotion touristique du développement du Pays de Tronçais.

Le Directeur Général des Services,

Loïc DUFOURNEAU

